

CROTOY CULTURE ET EVENEMENTS



Siège social : Mairie – 12, rue du Général Leclerc – 80550 LE CROTOY

Président : Gilles DUPONT

42 rue de la Bassée – 80550 LE CROTOY

06 64 50 69 88 – gid80@orange.fr

site internet : <http://cceassociation.jimdo.com>

Le Crotoy le 19 novembre 2016

Objet : gestion et travaux à la hutte pédagogique

Madame le Maire Jeanine Bourgau,

Ce courrier pour prendre date. Après la contre expertise SOGEDEX menée par la MACIF et AXA du 17 octobre 2016 pour évaluer les dégâts de la Hutte Pédagogique . L'association a la gestion mobilière et la Municipalité la gestion immobilière de la Hutte . Les conclusions des experts sont établies , la MACIF m'a réglée la somme de 1369 euros pour les biens mobiliers et AXA a dû vous payer 2344 euros pour la remise en état de l'immobilier . Pour la remise en état si cela vous pose un problème vous pouvez me donner la délégation pour que je l'effectue, en effet environ trois jours de travail sont suffisants pour la menuiserie, l'électricité et la remise en peinture. Actuellement je ne peux effectuer mes locations prévues et à venir. Je me doute bien que ce n'est pas votre priorité mais ce serait une mesure responsable. N'oubliez pas que mon Association est une des plus importantes du Crotoy avec ses 141 adhérents et ses nombreuses activités. Son fonctionnement se fait en grande partie grâce aux revenus générés par la Hutte. Je ne demande pas de subvention car il est trop facile de se baisser pour ramasser.

Un autre point, actuellement je ne peux plus faire de photocopies en Mairie car j'aurai dépassé mon quota, sur quelle base ce quota ? Si je fais des photocopies c'est pour la bonne marche des activités de l'Association, le programme des sorties mensuelles, affiches des sorties en cours d'année, inscriptions diverses, promotion par exemple pour la Hutte Pédagogique d'un fascicule de 10 pages sur la faune et la flore du marais remis aux écoliers qui visitent la Hutte. C'est un travail autonome, je ne demande rien aux personnels Municipaux pour effectuer mes photocopies, mes affiches ou les inscriptions pour nos activités.

Pour mes demandes de travaux à la Hutte qui sont inscrits dans le bail, rien n'a été effectué par la Municipalité depuis trois années. Es-ce encore une position responsable ? Lors de la contre expertise du 17 octobre j'ai demandé à votre Adjoint Serge Porquet de réparer la clôture qui a été sabotée en même temps que l'incendie de la Hutte, celui-ci ma répondu qu'il n'en était pas question, alors pourquoi a-t-il fait réparer les clôtures et mis de la clôture électrique à certaines Huttes du marais alors que rien dans les baux de ces huttes justifie leur entretien contrairement à la Hutte Pédagogique. Encore une gestion partisane.

Paiement du loyer symbolique de un euro pour le bail de la Hutte, dans mon recommandé du 19 mai 2016 j'avais inclus un chèque du Crédit Agricole N°3832435 de un euro pour le loyer 2016 à l'ordre du Trésor Public, à ce jour je n'ai pas reçu le titre de paiement de la Trésorerie de Rue. L'année passée vous m'avez retourné le 18/11/2015 le chèque du loyer de un euro N° 6230919 daté du 13 /11/2015 car vous disiez que vous ne pouviez l'encaisser à cause de la procédure juridique en cours , à ce jour le jugement a été prononcé le 27 juillet 2016 et rien ne s'oppose à faire le recouvrement, une chose quand même ce chèque a plus d'un an c'est pour cela que je vous fais un autre chèque de un euro pour le loyer du bail de l'année 2015 N° 4963265 à l'ordre du Trésor Public. Les bons comptes font les bons amis.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer Madame le Maire mes sincères salutations.

Le Président Gilles DUPONT